



Imagine la futurabilité

AR Prefecture

017-200041614-20250520-2025_05_07A-DE
Reçu le 28/05/2025

SERVICE SPORT

Affaire suivie par : Amandine BALLANGER
a.ballanger@aunis-sud.fr

**CONVENTION ENTRE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
ET
LE CAMPING « COULEURS D'AUNIS »**

**POUR L'ORGANISATION DU DROIT D'ENTREE RESERVE AUX CLIENTS DU CAMPING
A LA PISCINE INTERCOMMUNALE SITUÉE A AIGREFEUILLE D'AUNIS**

Entre :

La Communauté de Communes Aunis Sud

45 Avenue Martin Luther King – 17 700 SURGERES

Représentée par son Président, Monsieur Jean GORIOUX

D'une part,

Et :

Le Camping « Couleurs d'Aunis »

3, rue du bois gaillard

17290 Aigrefeuille d'Aunis,

Représenté par M. et Mme COLLET

D'autre part,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT

La CdC Aunis Sud possède une piscine intercommunale découverte située à Aigrefeuille d'Aunis et dont elle assure, en direct, la gestion.

Afin de promouvoir et de développer la fréquentation, tant du Camping « Couleurs d'Aunis » situé juste à côté de la piscine, que la piscine elle-même, la CdC Aunis Sud a accepté, sur demande du gestionnaire du Camping « Couleurs d'Aunis », de mettre en place une réglementation spécifique permettant d'offrir aux clients du Camping, un accès gratuit à la piscine.

CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT

Article 1 : Durée.

La présente convention est conclue pour la **saïson 2025** aux horaires d'ouvertures (juin, juillet et août).

Article 2 : Engagements de la CdC Aunis Sud

La CdC Aunis Sud accorde un droit d'accès spécifique à la piscine intercommunale d'Aigrefeuille d'Aunis, aux clients du Camping « Couleurs d'Aunis ».

Moyennant l'acquiescement, par le Gestionnaire, d'un forfait de **3 500 € pour l'été 2025**, les clients du Camping entreront gratuitement dans l'Etablissement.

Le Camping étant voisin de la Piscine, la CdC Aunis Sud s'engage à informer le Camping «Couleurs d'Aunis » des événements organisés dans la piscine (manifestations...) et/ou modifiant les horaires d'ouvertures de l'établissement, afin que le camping puisse en informer ses clients.

Article 3 : Engagements du Camping « Couleurs d'Aunis »

Le Camping « Couleurs d'Aunis » s'engage à créer des bracelets de couleurs distinguant les entrées enfants, des entrées adultes, ceci à des fins de statistiques et de contrôles des fréquentations de la piscine.

Chaque utilisateur de la piscine, client du Camping, devra retirer directement au Camping les bracelets nécessaires (1 par personne).

Ces bracelets seront présentés à l'accueil de la piscine et donneront accès aux bassins.

Article 4 : Dispositions propres aux utilisateurs du Camping « Couleurs d'Aunis »

Les clients du Camping « Couleurs d'Aunis », bien que bénéficiant d'un droit d'entrée spécifique, ne seront pas traités différemment au sein de la piscine.

Ils devront respecter le règlement intérieur affiché dans l'établissement et les conditions d'utilisation des bassins.

Ils devront respecter les horaires d'ouverture et de fermeture au public pendant les périodes suivantes :

- ✓ **14 juin au 05 juillet 2025 : Mercredi et samedi de 15h à 19h**
- ✓ **7 juillet au 31 août 2025 : Ouverture journalière de 14h30 à 19h30 sauf le mardi (fermeture technique)**

Ils ne bénéficient d'aucun droit prioritaire à l'entrée.

Les bracelets qui sont remis par le Camping « Couleurs d'Aunis » sont spécifiques et personnels. Ils ne peuvent faire l'objet d'une donation ou d'un remboursement. Ceux-ci n'ont aucune valeur marchande.

Il n'appartient pas au personnel de la Piscine de vérifier que le porteur est bien client du Camping « Couleurs d'Aunis »

Le droit d'entrée à la piscine est accordé au porteur.

Article 5 : Dispositions en cas de manquement au Règlement intérieur :

En cas de dégradations ou de non-respect du règlement intérieur par un utilisateur de la piscine, client du Camping « Couleurs d'Aunis » le gestionnaire ne sera pas tenu responsable du comportement personnel de son client.

Cependant, la CdC Aunis Sud se réserve le droit d'informer le gestionnaire du Camping « Couleurs d'Aunis » des faits occasionnés par son client.

La CdC Aunis Sud réserve le droit d'interdire l'accès de la piscine aux clients du Camping « Couleurs d'Aunis » ayant déjà occasionné des troubles dans l'établissement.

Article 6 : Dispositions en cas de vol

En cas de vol de bracelets, au sein du Camping « Couleurs d'Aunis » comme au sein de la Piscine, donnant accès gratuit à celle-ci, les signataires de la présente convention s'engagent à informer immédiatement l'autre partie afin de mettre en place une solution évitant l'utilisation de ces bracelets volés par des personnes non-clientes du Camping « Couleurs d'Aunis ».

Article 7 : Dispositions financières

La CdC Aunis Sud éditera, début septembre, à l'attention du Camping « Couleurs d'Aunis », un titre de recette d'une valeur de 3 500 € TTC.

Le non-paiement de ce forfait entraînerait l'annulation de l'accord et rendrait l'entrée de la piscine payante pour les clients du Camping « Couleurs d'Aunis ».

Fait à Surgères en deux exemplaires, le mardi 27 mai 2025

**Pour Le Président de la CdC Aunis Sud
Jean GORIOUX**

**Les gérants du Camping,
M et Mme COLLET**